Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt neuf juillet an mil huit cent quarante-sept, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean François Coulomb,

âgé de trente ans, né à La Garde département du Var le vingt six du mois de décembre mil huit cent dix sept profession de maçon domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Jean Baptiste Coulomb, vivant, cultivateur profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de feue Rose Bonnet, décédée à la Garde

N° 17.

Coulomb & gros.

Et demoiselle marie Josine Gros âgée de vingt ans, née à La Garde département du Var le vingt sept du mois d'avril mil huit cent dix neuf fille majeure de Antoine Pierre Gros profession de cantonnier domicilié à La Garde département du Var et de feue Marie Anne Mustou décédée à la Garde

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de mariage faites sans opposition les dimanches onze et dix sept Juillet courants, 2° actes de naissance des futurs époux, 3° actes de décès du père et de la mère du futur époux, 4° acte de décès de la mère de la future épouse, tous actes dûment datés et énoncés,

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Jean François Coulomb et l'autre marie Josine Gros.

En présence de Gaudin Reboul, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de trente ans, profession de maçon

De Joseph Escarel, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de ouvrier

De Pierre Germain, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quatre vingt ans, profession de rentier à rente

Et de Pierre Escarel, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de trente un ans, profession de jardinier

Après quoi, moi Joseph Etienne Brun, maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux, et par les quatre témoins soussignés, tous de sexe masculin comparaissant, lesquels ont déclaré ne savoir signer.

Coulon

Escarel — Germain — Reboul — Brun

Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du deux août an mil huit cent quarante-sept, à huit heures du soir

Acte de mariage de Louis Eugène Reboul

âgé de vingt deux ans, né à La Roquebrussanne département du Var le vingt sept du mois de octobre mil huit cent vingt quatre profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Jean Joseph Thimothée Reboul profession de cultivateur domicilié à La Roquebrussanne département du Var, et de feue Madeleine Bérengier, cultivatrice et cantonnière domicilie à La Garde

N° 18

Reboul & coste

Et demoiselle Baptistine Claire Coste âgée de dix huit ans, née à La Garde département du Var le vingt mai du mois de Décembre mil huit cent vingt huit domiciliée à La Garde département du Var fille mineure de Jean Antoine Coste profession de propriétaire domicilié à La Garde département du Var et de marie Rose, Tomasi, cultivatrice et cantonnière, décédée

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches, dix huit et vingt cinq Juillet dernier, et par M. Raffaelli de la ville de la Roquebrussanne les dimanches dix huit et vingt cinq Juillet aussi dernier, 2° extrait de l'acte de naissance du futur époux, ainsi que extrait d'acte de décès de son père, tous actes dûment datés et énoncés,

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Louis Eugène Reboul et l'autre Baptistine Claire Coste.

En présence de Charles marie Joachim, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de propriétaire

De Jean François Lamoudieu, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de menuisier

De Louis Eugène Mourabier, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de trente ans, profession d'horloger

Et de Joseph marie Geniniot, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de propriétaire

Après quoi, moi Joseph Etienne Brun, maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins, seulement l'époux signe, et tous le contrat comparaissant ont déclaré ne savoir signer.

Joachim — Lamoudieu — Mourabier — Geniniot — Brun